

# La Brûlatte

Les premières mentions de La Brûlatte comme lieu-dit apparaissent vers 1130 dans le cartulaire de l'abbaye de la Roë. Plusieurs orthographes sont alors mentionnées : Bruereta, Buerota ou encore Buerata.

Vraisemblablement, l'origine du nom évoque la bruyère qui recouvrait alors la région. Une autre hypothèse veut que ce nom évoque le défrichement d'une zone boisée par le feu...

Le cadastre de 1831 fait apparaître une superficie communale de 1 551 ha - les forges de Port-Brillet étant alors situées sur le territoire de La Brûlatte. En 1874 lorsque Port-Brillet devient commune, La Brûlatte doit céder 26 ha à Port-Brillet soit pour l'essentiel le territoire des forges.

Aujourd'hui, d'une superficie de 15.24 km<sup>2</sup>, la commune est bordée par Loiron-Ruillé, Olivet, Port-Brillet, Saint Pierre la Cour et Ruillé le Gravelais.

C'est un territoire bordé à l'Est par un grand massif forestier, au Sud par l'autoroute A81 et la RD 57 la reliant à Laval et à Rennes, au Nord par la vallée du Vicoin.

En savoir plus : [www.labrulatte.mairie53.fr](http://www.labrulatte.mairie53.fr) ↗



## CONTACT

### Mairie de La Brûlatte

Rue des Ecoles  
53410, LA BRÛLATTE

☎ **02 43 02 12 02**

[SITUER SUR LA CARTE](#)

[NOUS CONTACTER](#)

### LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46  
47  
02 43 49 46  
50

[laval-agglo@agglo-laval.fr](mailto:laval-agglo@agglo-laval.fr)

